

Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



Bienvenue

La **Formation Internationale d'Esthétique** – F.I.E – est un établissement d'enseignement dont le pouvoir organisateur est dirigé par Mme Le Brun et reconnu par l'Union Nationale des Esthéticiennes de Belgique ainsi que par la Fédération Internationale d'Esthétique et Cosmétique – INFA.

La F.I.E a pour objectif de répondre aux exigences du métier face à une société en perpétuelle évolution en proposant un programme théorique et pratique complet. Mais également de former les esthéticiennes accomplies à de nouveaux horizons grâce aux différentes spécialisations proposées : Massages du monde, Spa praticien, Beauté des cils, Onglerie...

Établissement et diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique.

Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



CONTRAT D'INSCRIPTION 2022 - 2023 MASSAGES à LA CARTE

A renvoyer

Soit par e-mail: gestion@fie-esthetique.com

Date d'inscription :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville / pays :
GSM :	Nationalité :
E-mail de l'élève :	
Langue maternelle :	Numéro de Registre National :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
E-mail membre famille :	GSM membre famille :
Adresse membre de la famille :	

Déclare m'inscrire à la spécialisation en **Massages à la carte** à la F.I.E. 2022-2023.

(à entourer : je suis alumni F.I.E : OUI = -10% / NON)

La formation en massage est donnée sur un jour. **Entourer** le/les massages à la carte de l'inscription :

1. Le massage crânien (1er octobre 2022)
2. Le massage régénérant dos (2 octobre 2022)
3. Le massage femme enceinte (5 novembre 2022)
4. Le massage au bambou (6 novembre 2022)
5. Le massage aux pierres chaudes (3 décembre 2022)
6. Le massage thaï au pochon aromatiques (4 décembre 2022)
7. Le massage oriental à la bougie (7 janvier 2023)
8. Le massage balinaï (8 janvier 2023)
9. Le massage ayurvédique (4 février 2023)
10. Le massage suédois (5 février 2023)
11. Le massage réflexologie plantaire (4 mars 2023)
12. Le massage étoile (5 mars 2023)
13. Le massage anticellulite (1er avril 2023)
14. Le massage tibétain au bol kansu (2 avril 2023)
15. Le massage hawaïen ou Lomy Lomy (6 & 7 mai 2023)

.....Page à parafer

Le minerval comprend : la formation, le matériel mis à disposition, cosmétiques & attestation de compétence

L'élève doit apporter : Son modèle, 3 petits essuies, 2 grand essuies, 1 tablier, 1 coupelle, 1 peignoir, Chaussons d'intérieur, De quoi noter, Lunch.

Je m'inscris à la FIE et désire verser le minerval de la manière suivante (à cocher) :

Modalité de paiement :

- 280€ / 1 spécialisation en massage
 - Acompte: 180€
 - Solde : 100€ (2 semaines avant la première formation)
- 560€ / 2 spécialisations en massage
 - Acompte: 300€
 - Solde:260€ (2 semaines avant la première formation)
- 750€ / 3 spécialisations en massage
 - Acompte: 450€
 - Solde 300€ (2 semaines avant la première formation)
- 1000€ / 4 spécialisations en massage
 - Acompte: 500€
 - Solde 500€

Versement à effectuer sur le compte FIE :

Formation Internationale d'Esthétique
IBAN : BE51 3631 3306 6862 (Banque ING)
BIC (Swift) : BBRUBEBB

16 avenue Boileau 1040 Bruxelles (n° d'entreprise) BE 05 45895610

incluant la communication :

« Minerval Massages à la carte 2022-2023 » + nom, prénom et numéro de GSM de l'étudiante inscrite. »

.....Page à parafer

Règlementation accordée (lire attentivement):

1. Le présent bulletin d'inscription, dûment complété et signé, constitue un contrat entre l'étudiant et la F.I.E visant une formation dans la F.I.E dont le programme est bien connu de l'étudiant et est basé sur la législation en vigueur au moment de sa signature.
2. **L'acompte versé lors de l'inscription est définitivement acquis à la F.I.E:** il ne sera pas remboursé en cas de désinscription pour quelque cause que ce soit. L'acompte doit être versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
3. La Direction a le droit de refuser l'inscription d'une élève dans la mesure où le contrat est incomplet et le versement de l'acompte n'a pas été versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
4. La Direction a le droit de refuser la demande de l'élève de changement de formation en cours d'année.
5. En cas d'absence de l'élève, le cours est perdu.
6. La Direction a le droit de refuser l'élève à poursuivre la formation tant que le retard de paiement n'est pas complètement mis à jour.
7. La Direction se réserve le droit de proposer un plan d'épurement à l'élève en cas de retard de paiement sous condition de frais administratifs supplémentaires de 50€.
8. En cas d'abandon au-delà, le minerval intégral devra être payé.
9. Le minerval doit être clôturé au plus une semaine avant le début de la formation, sauf dérogation expresse accordée en début d'année scolaire. A défaut, la Direction se réserve le droit de refuser l'élève à l'examen ou bien de remettre son attestation.
10. Le minerval ne comprend pas le matériel (cf. liste du matériel à apporter).
11. L'inscription couvre la journée de formation dans le cadre d'une obligation de moyens. La F.I.E ne peut garantir un emploi au terme de la formation.
12. La Direction se réserve le droit d'imposer des cours à distance en cas de force majeure (conditions sanitaires, intempérie, impossibilité de déplacement du professeur ou décision prise par la Direction).
13. L'étudiante donne la permission à la F.I.E d'utiliser son image lors des photos prises durant les cours pour les supports publicitaires (Facebook, Instagram, site internet, etc.). Toujours dans le respect de l'image non dégradante de l'élève.
14. Suite à la nouvelle loi sur le RGPD (information sensible), l'étudiant donne son accord à la F.I.E pour exploiter ses données personnelles telles qu'email et numéro de téléphone, même l'année académique terminée, afin d'avertir sur les éventuelles spécialisations ou autre. L'étudiant peut à tout moment solliciter une rétractation de cet accord conformément au RGPD.
15. Tout litige relatif au présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux FRANCOPHONES de Bruxelles. Dans tous les cas, seul le droit belge est d'application.

La **F.I.E** est une école privée non reconnue par la Communauté française de Belgique et qui délivre des diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique.

Toute contestation de quelque nature qu'elle soit, tant en défendant, qu'en demandant est de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles/Nivelles. Dans tous les cas, seul le droit belge sera d'application.

Fait à ----- le -----

L'étudiante

(Signature + lu et approuvé)